

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 27 novembre 2025

Date de convocation : 21 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 2 Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

ABSENTE : Bérénice DABAN

EXCUSÉS : Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Edith GRAVELEAU, Christian CLAVARET à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBERATION N° 2025-47 : Cantine en régie : approbation du projet, du plan de financement et demandes de subvention

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 6 septembre 2022 par laquelle l'assemblée a décidé de lancer une étude de faisabilité technique et financière pour gérer en direct son service de restauration scolaire sans passer par une société de restauration.

Il rappelle également la volonté de la commune d'affecter l'argent issu de la vente de l'école du Pont Latapie à l'école d'Asson. La vente ayant eu lieu, il propose au Conseil Municipal de valider le projet de cantine « en régie » et présente le budget prévisionnel établi par un bureau d'étude spécialisé.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Gros œuvre / Charpente	23 131 €	Subvention DETR (25 %)	74 032 €
Plâtrerie / faux-plafond / peinture	10 000 €	Fonds propres (75 %)	222 099 €
Électricité	17 000 €		
Ventilation / plomberie	8 500 €		

Cloisons isothermes	37 500 €		
Equipement de Cuisine	135 000 €		
Revêtement de sol	20 000 €		
Frais de conception et maitrise d'œuvre	45 000 €		
TOTAL Dépenses	296 131 €	TOTAL recettes	296 131 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver le projet et son plan de financement
- de solliciter les subventions de l'Etat (DETR) et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

AUTORISE le Maire à :

- à lancer les consultations pour le choix des entreprises
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

PRÉCISE :

- que les crédits sont prévus au budget
- que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement qui sera annexé au dossier de demande de subvention

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

VOTE

POUR	17
CONTRE	1
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire